Quand et comment sort-on du RSA socle? Étude des mobilités de nouveaux entrants dans le dispositif.

Elie Chosson¹, Bruno Lamotte²³

Résumé :

Nous suivons une cohorte de nouveaux entrants dans le RSA socle dans le département de l'Isère. Nous observons à la fois les mobilités des ménages dans le RSA et les mobilités professionnelles des individus afin de repérer les effets du RSA comme allocation familialisée. Premièrement, à partir d'une analyse longitudinale descriptive, nous pourrons quantifier les mobilités des ménages dans le dispositif. Beaucoup de ménages sortent rapidement du RSA socle, tandis que l'accès à l'emploi des individus est moins fréquent. L'accès à l'emploi comme les mobilités ascendantes ne sont pas toujours durables mais jouent un rôle protecteur sur les mobilités futures. Deuxièmement nous montrons grâce à un modèle de Cox l'impact d'un certain nombre de caractéristiques sur la probabilité de sortir du socle et d'accèder à l'emploi. Les déterminants du retour à l'emploi reposent en partie sur des caractéristiques socio-démographiques propres au ménage et aux individus. Les modalités d'accompagnement des personnes pourront également jouer un rôle significatif. Le modèle confirmera enfin que les femmes en couple souffrent de la contradiction entre l'assise familiale du RSA et la nécessité d'un accompagnement individuel.

Revenu de Solidarité Active ; Accompagnement vers l'emploi ; Mobilités professionnelles ; Genre ; Analyse de survie .

Abstract:

We follow a cohort of RSA recipients entering at the beginning of 2010, in the Isère department. We analyse household's mobility in the RSA and individual professional mobilities, to disengage from the RSA contradiction between allowance for households and individual support to employment. Our contribution aim, in line with previous assessments, is to quantify and qualify the outputs of the device.

First, from a descriptive longitudinal analysis, we can quantify the internal and external household mobility to the device. We note that households that open a new right in RSA exits massively and permanently from the device, while access to employment is less common since it concerns just one half of the people followed. Access to employment as the "upward mobilities", even if they are not always sustainable, seem to play a protective role on future mobility. In a second step we study with a Cox model the impact of a number of features on the probability of leaving the "RSA socle" and access to employment. We show that the determinants of return to employment are relatively independent of

socle" and access to employment. We show that the determinants of return to employment are relatively independent of the will of the beneficiaries and based in part on the specific characteristics of households and individuals. In addition, we show that the support arrangements for people can play a significant role, the more support is strong, the more it will apparently correct uneven professional situations. Modeling applied together to households and individuals confirm that the RSA suffers from the contradiction between a family seat and the need for individual support.

Revenu de Solidarité Active ; Employment support; Professional mobility; Gender; Survival analysis.

¹ Centre de Recherche en Économie de Grenoble, Université Grenoble-Alpes, elie.chosson@upmf-grenoble.fr

² Centre de Recherche en Économie de Grenoble, Université Grenoble-Alpes, bruno.lamotte@upmf-grenoble.fr

L'élaboration des données relatives à cette cohorte a fait l'objet d'un travail approfondi des équipes de la CAF départementale et du Conseil Général de l'Isère, dans un groupe de travail régulièrement réuni. Une convention structure cette coopération qui porte sur des données personnelles sous le contrôle de la CNIL. Nos remerciements s'adressent à E. Petit, Y. Berthuin, F. Mégevand, et V. Gravot pour le Conseil Général, E. Farnault et H. Saniel pour la CAF de l'Isère.

Introduction

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est la traduction française d'un mouvement plus global et structurel d'activation des politiques de l'emploi (ZAJDELA 2009). Le RSA s'est donné deux objectifs : d'une part limiter la pauvreté dans l'emploi en complétant les ressources professionnelles insuffisantes, et d'autre part initier par le levier de l'incitation des trajectoires professionnelles ascendantes pour les personnes éloignées de l'emploi et pour celles qui demeurent dans les marges du marché du travail.

On sait que ces deux objectifs peuvent être contradictoires : lutter contre la pauvreté laborieuse par une subvention ne peut en effet que réduire l'incitation à accroître le volume horaire travaillé (Allègre 2013). Le RSA propose un équilibre particulier entre ces deux objectifs antagonistes : certes, les effets de seuils associés au retour à l'emploi qui existaient avec le RMI sont supprimés (c'est le volet incitatif du dispositif, qui s'applique dès la première heure de travail, cf. Gomel et Méda 2011; Gomel et Serverin 2012), mais en contrepartie le gain marginal associé à une hausse de l'effort de travail est plus faible (mais toujours positif) au-delà du temps partiel pour les personnes seules, et au-delà de un SMIC pour les couples (Allègre 2011). Deux effets potentiels du RSA ont donc été anticipés puis documentés : une hausse des retours à l'emploi du fait de cette incitation financière dès la première heure travaillée (cet effet demeure faible et ciblé, cf. SIMONNET ET DANZIN 2014), et en parallèle un enfermement possible des allocataires dans des emplois à bas salaires et à temps partiel (là encore pas d'effet significatif démontré, cf. Bourguignon 2011).

L'objectif de notre contribution est d'évaluer l'accès à l'emploi des personnes qui sont au RSA socle. Plus précisément, nous cherchons à évaluer conjointement les mobilités dans le RSA socle des ménages et les mobilités professionnelles des individus, ceci afin de caractériser au mieux le phénomène de sortie du dispositif et de s'extraire de la confusion propre au RSA comme allocation familialisée (Périvier et Silvera 2009). Si notre contribution n'a pas de visée comparative avec le RMI elle permettra, dans la lignée des travaux précédemment cités, de quantifier et de qualifier les sorties du dispositif.

Nous utiliserons une cohorte de 2205 ménages ayant ouvert un droit nouveau au RSA (toutes composantes) au premier trimestre 2010, construite avec l'aide du Conseil Général et la CAF de l'Isère. Nous suivons ces ménages résidents du département jusqu'à la fin de l'année 2012 (pendant trois ans) sur un rythme trimestriel. À partir de ces données, nous présenterons nos

résultats en deux temps.

Premièrement, à partir d'une analyse longitudinale classique, nous pourrons quantifier les mobilités internes et externes au dispositif que rencontrent les ménages. Nous mettrons notamment en évidence le fait suivant : les ménages qui ouvrent un droit au RSA socle sortent massivement, durablement et rapidement du dispositif, dans des proportions équivalentes aux ménages entrés par la composante activité. Nous enrichirons également le constat habituel sur l'imperméabilité des composantes socle et activité (SIRUGUE 2013; DOMINGO ET FERNANDEZ 2013). Pour une évaluation adéquate des retours à l'emploi à partir de nos données limitées, nous serons amenés à travailler en parallèle sur deux types d'événements : premièrement les « mobilités ascendantes » des ménages, indicateur qui reflète comment les catégories formelles du RSA captent les mobilités professionnelles indifférenciées des membres des ménages, deuxièmement les mobilités professionnelles des individus (chaque membre des ménages étudié sera pris en compte, demandeur ou conjoint indistinctement), indicateur qui reflétera les situations professionnelles individuelles effectives.

Dans un second temps nous modéliserons grâce à un modèle de Cox l'impact d'un certain nombre de caractéristiques sur la probabilité de survenue de ces deux types d'événements, en nous concentrant sur les ménages entrés par la composante socle seule et sans aucun revenu d'activité. Ce que nous pourrons retenir c'est que les déterminants du retour à l'emploi sont relativement indépendants de la volonté des bénéficiaires et reposent en partie sur des caractéristiques propres aux ménages et aux individus. Au-delà de l'effet des variables sociodémographiques, le modèle confirmera que la sortie du RSA socle ne signifie pas que tous les membres du ménage connaissent une évolution professionnelle favorable, et nous montrerons que dans les couples c'est plus souvent l'accès à l'emploi de l'homme qui pousse le ménage hors du RSA socle. Ce qui bien souvent empêche la conjointe d'accèder à l'accompagnement prévu pour les membres des ménages inscrits dans le champs des droits et devoirs (Périvier 2010). En outre, nous montrerons que les modalités de prise en charge des personnes pourront jouer un rôle significatif. Plus l'accompagnement est fort, plus il pourra apparemment corriger des situations professionnelles inégales.

1. Présentation des données et approche descriptive des mobilités.

Nous commencerons par présenter la cohorte que nous mobilisons. Nous verrons d'abord quelle est marquée par des sorties du dispositif massives et très rapides suite à l'ouverture du droit ; les ménages qui se maintiennent durablement dans le dispositif sont minoritaires, et cela est vrai

aussi pour les ménages qui ouvrent un droit au RSA socle. Deuxièmement, nous donnerons quelques éléments qui permettront au lecteur de se faire une idée de l'ampleur et de la temporalité des mobilités professionnelles ascendantes des bénéficiaires de la composante socle seule. Pour eux, les mobilités ascendantes ne sont pas marginales et concernent a minima une courte majorité de ménages, probablement davantage si l'on tient compte des limites de nos données. Pourtant, nous le verrons ces mobilités ascendantes ne marquent pas toujours une installation durable dans l'emploi.

1.1 Les mobilités dans le RSA : quelles spécificités du RSA socle ?

Nous travaillons sur une cohorte de 2205 ménages dans le département de l'Isère. Tous ont ouvert un droit au RSA au cours du premier trimestre 2010 (en janvier, février ou mars). Au moment de l'ouverture du droit, ce sont 57,6 % des ménages qui sont au RSA socle seul, 32,8 % au RSA activité seul et 9,7% au RSA socle+activité (cf. graphique 1). Pour les besoins de notre étude nous serons amenés à travailler également sur une population restreinte ; nous nous concentrerons en effet sur les ménages qui remplissent les deux conditions suivantes au moment de l'ouverture du droit : ils bénéficient uniquement du RSA socle et aucun des membres du ménage n'est en emploi. L'idée est d'observer grâce aux mobilités ascendantes le phénomène de sortie du RSA pour motifs professionnels, et d'observer conjointement les événements professionnels rencontrés par les individus. Ce sous-échantillon concerne 1168 ménages (42 % de l'ensemble de la cohorte).

La particularité -et l'intérêt- de la cohorte prise dans son ensemble est de suivre des ménages entrants dans le dispositif, à la différence des études longitudinales de bénéficiaires de minima sociaux qui privilégient la constitution d'une cohorte de bénéficiaires de l'allocation à un moment donné, sans distinguer les ménages selon leur ancienneté dans le dispositif (par exemple: Outin, Houzel, et Bouchoux 2013; Domingo et Fernandez 2013). Dans ces cas, le suivi d'un stock d'allocataires conduit à sur-représenter les trajectoires peu mobiles⁴. Au contraire, dans notre cohorte nous suivons un flux d'entrées dans le RSA, ce qui implique une prépondérance numérique de trajectoires de sortie et également une sur-représentation de la composante activité dans les parcours des ménages. Structurellement cette cohorte permet de mieux prendre en compte les usages transitoires du RSA.

Le graphique suivant nous montre qu'en effet, trois ans après l'ouverture de leur droits, 65,8 % des ménages ne touchent plus de RSA. À la fin de la première année de suivi, ce sont déjà 32,1 % des ménages qui sont sortis durablement du dispositif (sans retour sur toute la durée du suivi), et un peu moins de 10 % qui ne bénéficient temporairement plus du RSA. Ce qui est important de souligner

⁴ Sur l'ensemble de la France métropolitaine, en Mars 2010 (soit au début de notre suivi), 26 % des ménages bénéficiaires du RSA était dans le dispositif depuis plus de 4 ans. Source : données CNAF

c'est que ces sorties massives et rapides ne sont pas l'apanage particulier de l'une des composantes du dispositif : 61 % des ménages entrés par la composante socle seule sont sortis du RSA au bout de trois ans (les proportions sont équivalentes pour les ménages entrés par le RSA socle+activité), et c'est le cas pour 74 % des ménages entrés au RSA activité seul. Nous faisons le constat qu'une vision par trop clivée du RSA (Sirugue 2013), avec d'un côté le socle, associé à une grande stabilité et des mobilités externes rares, et de l'autre la composante activité qui seule serait une étape vers une sortie durable, est erronée. Certes, toutes proportions gardées, ce sont les ménages de la composante activité qui ont le plus de chances de sortir du RSA chaque trimestre, du fait essentiellement d'une suspension des droits pour cause de ressources plus fréquentes (cf. tableau 2, p.21). Mais en moyenne les sorties sans motif de suspension concernent une proportion de ménages équivalentes entre les différentes composantes.

Insérer Graphique 1 p.21

En revanche, les mobilités internes au RSA sont peu nombreuses, et effectivement les composantes socle et activité peuvent sembler à certains égards imperméables. Presque un tiers des ménages (29 %) ne sont jamais mobiles au cours de la première année, et les trois quarts d'entre eux ne connaissent pas de mobilité interne (73 %). Les ménages qui cumulent socle et activité font exception cependant : ils connaissent en effet de très fréquentes mobilités internes, vers le socle comme vers l'activité seule (cf. tableau 2). Cette situation intermédiaire semble donc transitoire mais sans qu'elle constitue davantage un tremplin dans une dynamique professionnelle ascendante. Les ménages qui bénéficient du RSA socle à un moment donné auront tendance à s'y maintenir au trimestre suivant (dans 78,5 % des cas) ; la probabilité de transiter vers la composante activité au trimestre suivant est de seulement 9,1 % (cf. tableau 2).

Insérer Tableau 2 p.21

Pour un ménage qui bénéficie du RSA socle sans qu'aucun de ses membres ne travaille⁵, les mobilités ascendantes sont de trois types : le passage au RSA socle+activité, le passage au RSA activité seul et enfin la sortie du dispositif pour cause de ressources trop élevées. Les deux premières sont des mobilités ascendantes internes, la troisième une mobilité ascendante externe. Ces trois transitions se distinguent par l'importance des revenus d'activité obtenus relativement à la taille du ménage, plus faibles lorsque l'on transite vers le RSA socle+activité, plus importants lorsqu'on sort du RSA pour raison de ressources. Nous ne pourrons pas prendre en compte comme des mobilités ascendantes les sorties du RSA qui sont associées à d'autres motifs (par exemple :

⁵ Les cas de cumul du RSA socle et d'une activité ne sont pas rares et sont le fait principalement du dispositif temporaire de cumul intégral qui intervient dans les 3 mois qui suivent la reprise d'un emploi.

non-envoi de la DTR, sanction prononcée par le conseil général) ou qui ne sont associées à aucun motif connu par la CAF. De ce fait, la notion de mobilité ascendante définie à partir de la situation administrative des bénéficiaires sous-estime les sorties du RSA pour raisons professionnelles. Le tableau 2 nous indique que les ménages au RSA socle vont sortir du RSA sans raison connue au trimestre suivant dans 8,7 % des cas en moyenne ; dans 12,8 % des cas ils connaîtront une mobilité ascendante (cf. tableau 2).

Si l'on se concentre sur les mobilités ascendantes des ménages entrés au RSA par la composante socle seule, on observe qu'elles sont le plus souvent internes (36 % des mobilités ascendantes se font vers le RSA socle+activité et 30 % vers le RSA activité seul) et conduisent plus rarement à une sortie du RSA (33 % des mobilités ascendantes). Ces proportions sont relativement constantes au cours du temps. Cela signifie que dans plus d'un tiers des cas, le fait de connaître une mobilité ascendante ne permet pas de sortir du périmètre des droits et devoirs et, si l'on s'en tient à cette définition légale, ne constitue pas une insertion professionnelle satisfaisante. Dans les deux tiers des cas, la mobilité ascendante ne dégage pas un revenu suffisant pour sortir du RSA. Cela signifie que les revenus du ménage ne sont pas suffisants en regard de la structure du ménage : ou un temps partiel ou un seul des conjoint travaille.

Les variables socio-démographiques dont nous disposons (sexe, âge, nombre d'enfants, situation du couple, majoration du droit) n'ont pas d'impact significatif sur le fait de connaître une mobilité ascendante interne ou externe. En revanche, on constate que les ménages dans lesquels, au moment de l'ouverture du droit, au moins un des membres est inscrit à Pôle Emploi, ont significativement plus de chances de connaître une mobilité ascendante interne plutôt qu'une mobilité ascendante externe (autrement dit, ils ont moins de chances de sortir du RSA grâce à un retour à l'emploi que les ménages dont aucun des membres n'est inscrit à Pôle Emploi)⁶. Ceci dit nous le verrons plus loin, les ménages ayant une inscription en cours à Pôle Emploi au moment de l'ouverture du droit ont aussi plus de chances de connaître une mobilité ascendante toutes choses égales par ailleurs.

1.2 Qualification des mobilités ascendantes des ménages : temporalité et accès à l'emploi des individus.

Nous allons prolonger ce premier aperçu des mobilités dans deux directions. Premièrement, l'enjeu est de prendre en compte la récurrence des mobilités que nous décrivons ici : en effet, il n'est pas acquis qu'une mobilité ascendante précède une stabilisation du ménage hors du RSA socle. C'est

⁶ Nous mobilisons un test des probabilités conditionnelles (cf. ALLIGNOL ET AL. 2011; KLEIN ET KLEINBAUM 2005). Nous constatons que la présence d'au moins une personne inscrite à Pôle Emploi joue un rôle significatif et oriente d'avantage le ménage vers une mobilité ascendante interne plutôt que vers une mobilité ascendante externe. C'est la seule variable qui discrimine significativement les ménages de ce point de vue.

l'existence d'une certaine porosité qu'il faut tester, et ainsi mettre en évidence un phénomène d'aller-et-retour entre RSA socle et emploi traduisant l'instabilité du ménage du point de vue de l'emploi. Deuxièmement, pour prolonger cette étude des mobilités dans le RSA, il semble utile de se dégager des catégories formelles produites par le RSA (RSA socle, RSA activité). De ce point de vue, les mobilités ascendantes telles que nous les avons caractérisées produisent un regard familialisé de l'insertion qui est donc de ce fait insuffisant. Pour y remédier nous analyserons conjointement aux mobilités ascendantes des ménages les mobilités professionnelles de leurs membres.

Le schéma ci-dessous (Illustration 1, p.22) décrit la première mobilité des ménages entrés au RSA socle et la mobilité suivante pour les ménages qui ont connu une première mobilité ascendante. On constate que 17 % des ménages qui sont entrés au RSA socle ne seront pas mobiles au cours des trois ans du suivi. Un quart des ménages (25,3 %) sortiront du RSA définitivement sans passer par la composante activité ou par une suspension des droits pour cause de ressources. Dans un cas sur deux (51%), le ménage entré par le RSA socle va connaître une transition vers l'emploi connue de la CAF (passage à la composante activité ou suspension pour cause de ressources).

Insérer Illustration 1 p.22

Cette première mobilité ascendante dans le dispositif sera suivie le plus souvent d'une sortie définitive (43 %) ou d'un retour au RSA socle seul (39,7 %). Le phénomène d'aller-retour entre le socle et l'activité existe donc bel et bien, même il n'est pas majoritaire. Un peu plus de 9 % des ménages resteront définitivement dans la composante activité suite à cette mobilité professionnelle ascendante : la suspension pour raisons professionnelles n'est donc pas durable et précède ou une sortie ou un retour dans le RSA.

Les mobilités dans l'emploi des individus qui composent ces ménages présente un profil très proche de celui des mobilités ascendantes (Illustration 1, p.22), même si la proportion d'individus qui accèdent à l'emploi (43,4%) est plus faible que celle des ménages qui sortent du socle pour raisons professionnelles. En outre, c'est presque une personne sur deux qui a obtenu un emploi qui le perdra au cours du suivi (48,2%). Pour les personnes qui se retrouvent au RSA socle sans emploi, la trajectoire professionnelle a toute les chances d'être heurtée et instable.

La lecture des courbes de taux d'événements cumulés (cf. Graphique 2 p.24) estimées avec l'estimateur de Kaplan-Meier (voir encadré 1 p.23) nous renseigne sur la temporalité des mobilités ascendantes et de l'accès à l'emploi. On constate en effet que dans les deux cas la probabilité de

connaître l'événement est fortement décroissante à la marge avec le temps, ceci en tenant compte pour chaque trimestre de la censure⁷. Les mobilités ascendantes et l'accès à l'emploi interviennent peu de temps après l'entrée au RSA socle (un quart des accès à l'emploi et des mobilités ascendantes se font un trimestre seulement après l'ouverture du droit, et ces événements ont lieu dans plus de la moitié des cas moins d'un an après l'ouverture du droit). Le phénomène d'inertie est donc réel. Il traduit un enfermement des ménages dans le RSA socle et hors de l'emploi. Globalement, la probabilité de ne pas connaître de mobilité ascendante au cours de 3 ans de bénéfice du RSA socle est de 36,9 % pour les ménages et la probabilité de ne pas accéder à l'emploi est de 49,7 % pour les individus.

Insérer Graphique 2 p.24

L'effet d'inertie particulièrement fort dans notre cohorte, autant pour les mobilités ascendantes des ménages que pour l'accès à l'emploi, a été documenté par ailleurs (voir Vérétout et Dubet, 2001 qui montrent l'effet négatif de l'ancienneté dans le RMI sur les taux de retour à l'emploi). Il peut signifier deux choses : un effet propre à l'ancienneté, celle-ci jouant comme un signal négatif auprès de l'employeur et affectant les efforts de recherche d'emploi du bénéficiaire, et d'un autre côté un « effet de structure » (Guillemot, Pétour, et Zajdela 2002), ou effet de sélection, les personnes sortant rapidement étant les mieux placées dans la recherche d'un emploi (plus jeunes, plus diplômées) à l'inverse des sortants plus tardifs.

On constate également que les mobilités ascendantes comme l'accès à l'emploi jouent un rôle positif durable sur les parcours professionnels. Les ménages qui ont connu une première mobilité ascendante et qui sont revenus au RSA socle ont presque 7 chances sur 10 de renouveler cette mobilité avant le terme du suivi (cf. Graphique 2). Les individus qui ont obtenu un premier emploi et qui l'ont ensuite perdu ont un peu plus d'une chance sur deux d'accéder de nouveau à l'emploi. Le second accès à l'emploi se fait également plus vite (cf. Graphique 2). Ceci peut traduire ce que l'on pourrait qualifier « d'effet de sélection » : la probabilité de la première mobilité est calculée en intégrant des personnes qui ne sont pas dans une démarche de retour à l'emploi, tandis que la probabilité de la seconde mobilité est associée un champ restreint de personnes effectivement proches de l'emploi et en tous cas « actives » au sens de l'INSEE. Pour neutraliser cet effet de sélection, nous calculons la durée moyenne d'attente jusqu'à l'accès à l'emploi pour les personnes qui obtiendrons effectivement un emploi au cours du suivi, et qu sont donc « actives »; ainsi, la durée moyenne d'attente pour obtenir le premier emploi est de 3.8 trimestres contre 2.5 pour la

Par construction à chaque trimestre la probabilité d'avoir connu l'événement considéré est calculé à partir des ménages ou des personnes « à risques », c'est-à-dire qui sont encore au RSA socle pour les ménages ou encore sans emploi pour les individus.

durée d'attente avant le deuxième emploi (entre la perte de l'emploi précédent et l'obtention d'un nouvel emploi).

En revanche, ce qui diffère entre accès à l'emploi et mobilités ascendantes, c'est la probabilité de connaître l'événement. La probabilité de sortir du RSA socle est nettement plus haute que la probabilité d'accéder à l'emploi (cf. Graphique 2 : les individus ont une chance sur deux d'avoir obtenu un emploi 11 trimestres après l'entrée au RSA socle quand les ménages ont une chance sur d'eux d'avoir connu une mobilité ascendante seulement 6 trimestres après le début du suivi⁸). Ceci s'explique par le fait que les mobilités ascendantes des ménages masquent souvent le maintien hors de l'emploi d'un des conjoints dans les couples. Dit autrement, un seul des conjoint accède à l'emploi et c'est tout le ménage qui passe du RSA socle au RSA activité, voire qui quitte le RSA pour motif professionnel. Si l'on ne s'intéresse qu'aux parcours dans le dispositif on reproduit les biais inhérents au RSA familialisé. Du point de vue des trajectoires professionnelles, ces mobilités dans le dispositif ne sont donc qu'à demi significatives.

Pour résumer cette première partie, on peut dire que les ménages qui ouvrent un droit au RSA socle vont majoritairement sortir du RSA socle et ceci de manière rapide et le plus souvent en raison d'évolutions professionnelles connues par les institutions. On voit en revanche que l'accès à l'emploi est moins fréquent et que ces mouvements des ménages dans le RSA ne peuvent donc suffire pour caractériser le parcours professionnel des bénéficiaires ; si l'enfermement des ménages dans le RSA socle seul existe de manière minoritaire, l'éloignement durable de l'emploi concerne une part importante des personnes bénéficiaires.

2. Déterminants des mobilités ascendantes et de l'accès à l'emploi : qui sort du RSA socle ?

Fort de ces constats, nous pouvons prolonger l'analyse en mettant en évidence les facteurs qui vont freiner ou au contraire favoriser les mobilités ascendantes dans le dispositif et l'accès à l'emploi. Pour cela, nous reviendrons d'abord sur la nature du modèle retenu et sur la justification des variables explicatives mobilisées. Ensuite, nous présenterons nos résultats.

2.1 Construction d'un modèle de Cox complexifié.

Nous avons recours à un modèle de Cox, qui permet d'étudier l'effet des variables explicatives sur la probabilité de connaître l'événement étudié, ici les mobilités ascendantes des

⁸ La différence entre les deux est sous-estimée par nos données : la perte d'informations (censure) est plus forte pour les mobilités ascendantes des ménages que pour l'accès à l'emploi des individus (voir encadré 1 p.23).

ménages et les mobilités professionnelles des individus (pour des exemples d'utilisation en sciences sociales, cf. Arrow 1996; Pailhé et Solaz 2012). Le modèle de Cox est robuste et il permet d'approcher les résultats du modèle paramétrique adapté sans avoir à deviner la distribution adéquate (Klein et Kleinbaum 2005). Il permet également grâce à des extensions, de prendre en compte la récurrence de l'événement étudié et de mobiliser des variables explicatives dépendantes du temps. Or, l'intérêt de notre cohorte est de combiner une grande étendue temporelle qui permet un suivi sur trois ans avec une récurrence de l'information assez forte (par trimestre). De ce fait, nous l'avons vu, les aller-retours dans l'emploi et hors du RSA socle sont fréquents.

Sans rentrer trop avant dans les détail (pour cela voir en annexe) nous intégrerons la récurrence des événements sur la base d'un modèle dit « conditionnel 2 » (voir encadré 2 p.27) : nous considérons comme deux états équivalents le début du suivi où le ménage est au RSA socle et sans emploi et le retour au RSA socle ou la perte de l'emploi. Ce choix est d'autant plus justifié que nous ne connaissons pas précisément le parcours dans l'emploi du ménage avant le début du suivi, et nous ne pouvons donc que difficilement caractériser et spécifier l'état RSA socle au premier trimestre. Nous ne testerons donc pas l'effet d'inertie vis-à-vis de la première ouverture du droit spécifiquement mais uniquement l'effet de l'ancienneté dans le RSA socle ou hors de l'emploi.

Ce qu'il faut souligner également c'est que nous sommes restreints par l'étendue de nos données. Ainsi, nous ne possédons pas d'informations fiables concernant deux éléments à priori déterminants : le niveau de formation des membres du ménage⁹ et une évaluation de leur état de santé (35 % des personnes au RSA socle et sans emploi citent des problèmes de santé comme frein au retour à l'emploi, cf. Briard, 2012). Malgré cela, nous pouvons mobiliser un certain nombre de caractéristiques socio-démographiques des ménages et des individus dont on peut penser qu'elles auront un impact sur leur parcours.

Premièrement le sexe est un facteur explicatif qui nous semble incontournable. À ce sujet les études précédentes montrent que la structure du ménage va considérablement modifier l'impact du sexe sur l'accès à l'emploi, ce que nous intégrerons dans les modèles (prise en compte de la majoration des droits, de la présence ou non d'un conjoint). D'un côté, Danzin et Simonnet suggèrent que l'incitation financière au retour à l'emploi associée au RSA aurait un effet sur le taux de retour à l'emploi des femmes seules ou en couple (Danzin et Simonnet 2014). En outre il est habituel de considérer que l'élasticité de l'offre d'emploi des femmes est plus forte que celle des

⁹ Les questionnaires censés être administrés par les CAF auprès des allocataires au moment de l'ouverture du droit sont rarement complétés, nous n'avons donc pas d'informations sur le niveau de qualification. Un enquête parallèle auprès de 80 membres de notre cohorte nous indique toutefois que 40 % des personnes interrogées ont un niveau de formation ne dépassant par le CAP ou le BEP.

hommes (Piketty 1998), ceci expliquant l'effet relatif du RSA par rapport au RMI. D'un autre côté, en termes absolus les femmes en couple sont réputées connaître des taux de retour à l'emploi plus faibles que les hommes. Les raisons sont documentées et tiennent au partage du travail domestique, et aux arbitrages en terme de salaire (celui des femmes étant souvent plus faible) (voir Maruani 2011). Danzin et Simonnet montrent d'ailleurs que les taux trimestriels de retour à l'emploi des femmes en couple (au RMI, à l'API ou au RSA) sont particulièrement bas, alors que le taux de retour à l'emploi des femmes célibataires est presque équivalent à celui des hommes (en couples ou célibataires), même s'il reste plus faible dans l'absolu (Danzin et Simonnet 2014).

Dans notre cohorte, les mobilités ascendantes interviennent plus souvent pour les ménages dont le demandeur est une femme (cf. Graphique 3 p.25). Deux ans après l'ouverture du droit, 60 % de ces ménages ont connu une mobilité ascendante, contre 53 % pour les ménages où l'homme est demandeur. À l'inverse les hommes accèdent plus vite et plus fréquemment à l'emploi (2 ans après le début du suivi, 48,5 % des hommes ont obtenu un emploi contre 40 % des femmes, cf. Graphique 3). Si on associe à cette apparente contradiction le fait que les mobilités professionnelles individuelles sont moins fréquentes que les mobilités ascendantes des ménages, ont peut dire que dans les couples, la sortie du RSA est plus souvent le fait de l'homme que de sa conjointe.

Autre différence entre hommes et femmes : pour les hommes, un premier aller-retour dans l'emploi semble moins faciliter un accès à l'emploi ultérieur que pour les femmes (Graphique 3). Ceci peut s'expliquer en partie par le fait d'un effet de sélection plus important pour les femmes : la probabilité d'accéder une première fois à l'emploi est calculée sur l'ensemble de la population étudiée sans mettre de coté les personnes qui ne recherchent pas d'emploi ou qui refuseraient un emploi le cas échéant. Or, il est probable que les femmes sont plus nombreuses dans ces cas de figures. Ainsi, même si l'inscription à Pôle Emploi ne garantit pas une volonté d'accéder à l'emploi, et inversement le fait de ne pas y être inscrit ne signifie pas une absence de recherche d'emploi, on sait que au moment de l'ouverture du droit, seulement 40 % des femmes sont inscrites à Pôle Emploi contre 58 % des hommes. Malgré tout, pour les femmes, la durée d'attente moyenne est beaucoup plus longue pour le premier emploi que pour le deuxième emploi (respectivement 4 et 2,2 trimestres), et cela est moins vrai pour les hommes (resp. 3,7 et 2,7).

Insérer Graphique 3 p.25

La seconde caractéristique que nous mobiliserons est l'âge. Nous n'avons accès à cette variable que pour le demandeur de chaque ménage et non pas de manière individuelle, ce qui en limitera l'usage. Néanmoins, nous mobiliserons l'âge du demandeur également pour modéliser les probabilité d'accès à l'emploi des individus en faisant l'hypothèse que les membres du couples se

trouvent dans des âges très proches¹⁰. Pla indiquait que pour les allocataires du RMI comme pour ceux de l'API, la probabilité d'accéder à un emploi était maximale pour les bénéficiaires jeunes et allait décroissante avec l'âge (Pla 2004). Or, une analyse descriptive sur notre cohorte montre clairement des difficultés d'accès à l'emploi pour les ménages dont le demandeur est très jeune (moins de 25 ans, avec un bénéfice du RSA dérogatoire qui répond à une situation particulière du ménage et qui concerne un effectif très faible).

Nous souhaitons également mobiliser le statut des personnes au moment de l'ouverture du droit. Nous avons délibérément mis de côté les ménages qui entrent au RSA socle en ayant des revenus professionnels ; dès lors, deux statuts sont possibles pour le demandeur et son conjoint : l'inactivité ou le chômage, au sens de la CAF¹¹. Cette information sera pertinente dans la mesure où elle nous informe sur l'histoire du ménage et de ses membres vis-à-vis de l'emploi nous pouvons déduire d'une inscription à Pôle Emploi qu'une démarche formalisée de recherche d'emploi est en cours ou que la date du dernier emploi est peu éloignée (certains bénéficiaires cumulent le RSA socle et l'aide au Retour à l'Emploi (ARE) versée par Pôle Emploi). Les personnes inscrites à Pôle Emploi au moment de l'ouverture du droit ont 6 chances sur 10 d'accéder à l'emploi sur les trois ans, contre à peine 4 chances sur 10 pour les autres (voir Graphique 4 p.26). Comme pour le sexe, nos avons ici un effet de sélection : les « inactifs » sont probablement plus nombreux à ne pas chercher d'emploi. Pour neutraliser cet effet on se concentre sur la durée moyenne d'attente avant le premier emploi : elle est de 3,6 trimestres pour les inscrits à Pôle Emploi et de 4,3 pour les « inactifs ». Il y a donc bien un effet positif de l'inscription à Pôle Emploi.

Insérer Graphique 4 p.26

Enfin, nous mobiliserons une variable concernant l'orientation prononcée par le Conseil Général. Tous les ménages pris en compte dans le modèle sont dans le « périmètre des droits et devoirs » au premier trimestre du suivi (ils ont *de facto* des revenus professionnels inférieurs au montant forfaitaire)¹². Or, les membres des ménages qui rentrent dans le champ des droits et devoirs doivent être orientés par le Conseil Général dans les deux mois qui suivent la notification de cette soumission aux droits et devoirs (article R.262-65-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Cette orientation précède et détermine l'accompagnement ultérieur du bénéficiaire. Dans le département de l'Isère trois types d'orientations sont proposés (voir tableau de synthèse) : le

¹⁰ En France plus de 58 % des couples ont un écart d'âge égal ou inférieur à trois ans et moins de 30 % d"entre eux ont un écart d'âge supérieur à cinq ans (calculs des auteurs, source : Insee, Enquête sur l'étude de l'histoire familiale de 1999).

¹¹ Pour la CAF, l'inactivité caractérise des personnes non inscrites à Pôle Emploi et sans activité connue. Les chômeurs sont les personnes inscrites à Pôle Emploi.

¹² Le champ des droits et devoirs est délimité par les revenus d'activité du ménage, qui doivent être inférieurs au montant forfaitaire du RSA correspondant à la structure familiale (PÉRIVIER 2010)

bénéficiaire est orienté en priorité vers Pôle Emploi, sauf s'il est jugé éloigné de l'emploi, et il est alors orienté pour insertion professionnelle notamment auprès des services du Conseil Général¹³. Une troisième orientation subsidiaire est prévue si le bénéficiaire rencontre des difficultés sociales qui freineraient son parcours de retour à l'emploi, étant entendu que dans le cadre légal du RSA l'accompagnement social est une étape supplémentaire vers l'emploi mais ne se substitue pas à l'objectif d'insertion professionnelle¹⁴.

Ainsi, l'orientation nous donne d'abord une information quant à l'éloignement du marché du travail du bénéficiaire tel qu'il est évalué par le Conseil Général. Dans le modèle, l'orientation sera donc d'abord un indicateur de la capacité à retourner à l'emploi, et on s'attend à ce que les probabilités de mobilités ascendantes ou d'accès à l'emploi soient maximales pour l'orientation vers Pôle Emploi, puis décroissantes. Il faut préciser que nous n'avons aucun moyen de contrôler la qualité du ciblage opéré par Pôle Emploi, et nous devons nous fier à l'usage des acteurs de la politique d'insertion. Mais l'orientation nous informe aussi sur la nature du suivi mis en place et nous pourrons savoir dans quelle mesure ce suivi aura un impact sur les probabilités d'accéder à un emploi.

Type de Parcours	Publics concernés	Contractualisation
Parcours emploi (de droit commun)	« Demandeurs d'emploi dont l'expérience, les compétences, les secteurs d'activités laissent penser que l'employabilité et l'autonomie sont suffisantes pour utiliser au mieux l'offre de service de Pôle Emploi ».	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)
Parcours « emploi-renforcé »	« Demandeurs d'emploi dont l'autonomie et le projet professionnel ne sont pas suffisamment confirmés pour accéder à l'offre de service de Pôle Emploi »	Contrat d'Engagement Réciproque (CER) à dimension professionnelle principalement.
Parcours « santé-social-insertion »	« Personnes qui ont des difficultés qui les éloignent d'un accès rapide à l'emploi (d'ordre familial, social, médical, de logement, etc). Les parcours ou situations atypiques font également partie de cette typologie (attente de droits à la retraite,) »	CER à dimensions plurielles (santé, logement, gestion du budget, etc).

Tableau 1: Descriptif des trois types d'orientation proposés en Isère. Source: Délibération du Conseil Général de l'Isère du 18 juin 2009, publiée le 25 juin 2009, « Mise en œuvre du RSA dans le département de l'Isère ».

¹³ Les personnes du parcours « emploi renforcé » sont prises en charge le plus souvent par les Maisons de l'emploi et les Missions locales ou des associations spécialisées sur des publics spécifiques.

^{14 «} Le bénéficiaire du revenu de solidarité active a droit à un accompagnement social et professionnel destiné à faciliter son insertion durable dans l'emploi ». Art.L. 115-2. du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

2.2 Résultats

Nous présentons quatre modèles mobilisant autant que possible les mêmes variables explicatives. Ce sont quatre modèles de Cox avec récurrence des événements (deux récurrences maximum) ; le premier modèle s'applique aux mobilités ascendantes des ménages, les trois modèles suivants s'appliquent aux retours à l'emploi des individus. Les quatre modèles concernant les ménages qui sont entrés au RSA au premier trimestre 2010 par la composante socle seule et sans avoir de revenus professionnels. Nous présenterons les résultats de manière thématique.

Nous commencerons par le sexe. Toutes choses égales par ailleurs, le fait que le demandeur soit un homme réduit fortement la probabilité que le ménage rencontre un mobilité ascendante (probabilité d'accéder à l'emploi au trimestre suivant inférieure de 30 % par rapport aux ménages dont le demandeur est une femme, cf. Tableau 3 p.28). Ceci s'explique par deux phénomènes : les hommes célibataires sont fortement associés aux trajectoires de maintien durable dans la composante socle (REF AUTEUR), et dans les couples, le conjoint est davantage inactif lorsque c'est l'homme qui est demandeur (dans la cohorte, la conjointe est inactive dans 66 % des cas lorsque l'homme est demandeur, et le conjoint est inactif dans 26 % des cas lorsque c'est la femme qui est demandeur).

Parallèlement la modélisation confirme notre intuition concernant le caractère incomplet des mobilités ascendantes captées par les états dans le RSA. En effet, toutes choses égales par ailleurs, les femmes en couple ont une probabilité relative d'accéder à l'emploi inférieure de 40 % à celle des hommes en couples (voire les modèles 2 et 3, Tableau 4). Les hommes célibataires semblent avoir une probabilité relative d'aller à l'emploi plus faible, sans que cet effet puisse être significatif.

Par ailleurs, on sait que si toutes choses égales par ailleurs les femmes ont donc des chances plus fortes de voir leur ménage connaître une mobilité ascendante, ce n'est pas vrai lorsque celles-ci sont célibataires avec des enfants en bas âge à leur charge (information donnée par la perception de la majoration des droits). Lorsque le ménage a des droits majorés cela déprécie fortement ses chances de connaître une mobilité ascendante (baisse significative de 23 %, Tableau 3).

En écho à cette situation difficile des mères célibataires, le modèle nous donne à voir un effet positif du couple par rapport au célibat sur le retour à l'emploi. Le fait que le ménage soit un couple augmente de 18% ses chances de connaître une mobilité ascendante toutes choses égales par ailleurs (Tableau 3). Le célibat est donc vraiment une situation qui va freiner la sortie du RSA socle, qu'il soit associé à la présence d'enfants à bas âge (majoration des droits) ou non ; on sait par ailleurs que les séparations sont fortement associées aux trajectoires de maintien durable dans le RSA socle (REF

AUTEUR).

Insérer Tableau 3 p.28

L'âge ensuite, que nous supposions jouer un rôle déterminant a en fait un rôle limité. Pour les ménages, l'âge du demandeur n'est jamais significatif. En revanche pour les individus on constate que le fait d'avoir dépassé 50 ans est associé à une faible probabilité d'accéder à l'emploi (modèles 2 et 3, Tableau 4). Si cette tranche d'âge est structurellement concernée par des mobilités entre dispositifs, ceci est intégré dans le modèle de Cox (le modèle prend en compte la censure : l'estimation de la probabilité d'aller à l'emploi ne se fait que pour les personnes « à risque » donc toujours présentes dans le dispositif au trimestre considéré, les sortants sont exclus).

Insérer Tableau 4 p.29

Conformément aux attendus, la présence d'au moins un membre du ménage inscrit à Pôle Emploi au moment de l'ouverture du droit augmente de presque 20 % les chances de connaître une mobilité ascendante dans le futur. Pour les individus, le fait de ne pas être inscrit à Pôle Emploi au moment de l'ouverture du droit baisse de 43 % la probabilité d'accéder à l'emploi. Le fait de se déclarer comme demandeur d'emploi, que l'on perçoive l'ARE également ou le RSA socle uniquement, est donc un facteur favorisant la reprise d'un emploi. L'effet ne doit pas nécessairement être interprété comme montrant la performance de Pôle Emploi dans l'accompagnement mais plutôt comme étant un indicateur du comportement des personnes vis-à-vis de la recherche d'emploi ; ici en effet l'inscription à Pôle Emploi est volontaire.

Or si l'on se concentre sur l'orientation des personnes par le Conseil Général, on constate que l'orientation vers Pôle Emploi (qui constitue dans ce cas une prescription institutionnelle pas nécessairement suivie d'effets¹⁵) ne joue pas le même effet relatif que le fait d'être inscrit à Pôle Emploi. En effet les ménages et les personnes qui sont orientés sont ceux qui ont les plus faibles chances de retour à l'emploi au cours du suivi, même s'ils sont orientés vers Pôle Emploi. Parmi les différentes formes d'orientation, c'est clairement l'orientation pour insertion sociale qui est associée à la probabilité relative de retour à l'emploi la plus faible, ce qui valide le ciblage effectué par le Conseil Général : les ménages dont le demandeur a été orienté pour insertion sociale voient leur probabilité de connaître une mobilité ascendante réduite de 75 % par rapport aux ménages dont le demandeur n'est pas orienté (Tableau 3). Le ciblage est pertinent puisque les ménages dont le demandeur est orienté vers Pôle Emploi ou pour insertion professionnelle renforcée ont tous une probabilité relative plus élevée de connaître une mobilité ascendante. De même les personnes

¹⁵ Entre 2010 et 2012, le Conseil Général ne contrôlait pas l'inscription effective à Pôle Emploi des personnes qui y étaient orientées.

orientées vers Pôle Emploi ou pour insertion professionnelle renforcée ont une probabilité relative d'accéder à l'emploi nettement plus forte que les personnes orientées pour insertion sociale (modèle 2, Tableau 4).

Ce qu'il faut noter également c'est que l'orientation vers Pôle Emploi n'est pas plus performante que l'orientation à visée professionnelle du Conseil Général, relativement à l'absence d'orientation. Si le parcours « emploi renforcée » concerne des personnes, on l' a vu, dont les difficultés sont jugées plus importantes par les services du Conseil Général, leurs probabilités relatives de retour à l'emploi et de mobilité ascendante sont au moins équivalentes voire supérieures aux personnes orientées vers Pôle Emploi (les intervalles de confiance associés aux « hazard ratio » ne permettent pas de trancher, voir Tableau 4 et Tableau 5). Pour l'accès à l'emploi des individus, les personnes orientées vers l'insertion professionnelle renforcée ont une probabilité relative d'accéder à l'emploi supérieure de 8 % à celle des personnes orientées vers Pôle Emploi (modèle 2, Tableau 4). Si on modélise l'impact de l'orientation seulement pour les personnes qui sont orientées avant l'accès à l'emploi, on constate que le type d'orientation joue un rôle très significatif (modèle 4, Tableau 5 p.30). L'orientation pour insertion professionnelle renforcée est associée à une probabilité d'accès à l'emploi supérieure de 112 % par rapport à l'orientation pour insertion sociale, et l'orientation vers Pôle Emploi est associée à une probabilité d'accès à l'emploi supérieure de 89% par rapport à l'orientation pour insertion sociale.

Les conclusions à tirer vont dépendre de la qualité du ciblage opéré par le Conseil Général. Ou bien le ciblage est inadapté, dans le sens ou l'insertion professionnelle renforcée est proposé à des ménages qui n'ont pas de soucis spécifiques dans le retour à l'emploi, et les institutions qui assurent leur prise en charge n'ont pas d'effet relatif du point de vue du retour à l'emploi. Ou bien le ciblage est cohérent et le parcours intermédiaire proposé par le Conseil Général est efficace puisqu'il permet, grâce à un survi plus poussé, à une population effectivement plus éloignée de l'emploi de connaître au moins aussi rapidement une mobilité professionnelle ascendante. Nous suggérons que la seconde proposition est la bonne compte tenu d'une part de la qualité du ciblage opéré par le Conseil Général et d'autre part compte tenu des difficultés que rencontre Pôle Emploi à remplir sa mission d'accompagnement dans cette période, notamment du fait de facteurs conjoncturels (flux importants de nouveaux demandeurs d'emploi sans évolution des effectifs adaptée (voir par exemple GOMEL ET MÉDA 2011). Il faut ajouter que les expériences de renforcement de l'accompagnement au sein même de Pôle Emploi s'accompagnent d'une hausse des retours à l'emploi (voir les exemples du contrat de transition professionnelle et de la convention de reclassement personnalisée, JAMME 2011), ce qui laisse suggérer que nous observons bien dans le modèle un effet positif du parcours

emploi renforcé mis en place par le Conseil Général.

Insérer Tableau 5 p.30

Si on restreint la modélisation aux personnes inscrites à Pôle Emploi afin de mieux cibler celles qui sont dans une démarche active de recherche d'emploi (modèle 5, Tableau 5), on constate une baisse de significativité de la variable qui prend en compte le sexe et la structure du couple. Les femmes en couple ne sont plus significativement défavorisées (leur probabilité relative d'accéder à l'emploi est certes plus faible mais l'effet n'est pas significatif). L'effet du sexe et de la structure du ménage sur l'accès à l'emploi ont donc moins à voir avec des discriminations à l'embauche qu'avec des comportements de recherche d'emploi socialement déterminés.

La modélisation met donc en exergue des difficultés propres à certains publics. En réalisant une modélisation conjointe pour les ménages et les individus, nous pouvons pointer un certain nombre de facteurs déterminants ayant trait au ménage (comme la majoration des droits qui réduit les chances de sortir du RSA socle, à l'inverse du fait d'être en couple) ou aux individus (âge, sexe et structure du couple, orientation, inscription à Pôle Emploi). Nous mettons en avant également un effet positif de l'accompagnement renforcé auprès des bénéficiaires ciblés par le Conseil Général.

Conclusion

En étudiant à long-terme des entrants dans le dispositif, nous espérons proposer un point de vue original sur les mobilités dans le RSA et plus particulièrement dans le RSA socle. Ce faisant nous pouvons montrer que les ménages entrés par le RSA socle sortent vite et durablement du dispositif.

Certes, ces sorties sont complexes à caractériser du fait d'un manque logique de données une fois que les ménages ne sont plus bénéficiaires pour la CAF. Pour y remédier, nous adoptons deux stratégies : d'une part nous concentrer sur les mobilités ascendantes, sorties du RSA associées par les institutions à une activité professionnelle, d'autre part compléter l'analyse en mobilisant les parcours professionnels des individus membres des ménages de notre cohorte.

Ce travail est riche d'enseignements. Bien sûr, de même que les sorties, les mobilités ascendantes sont nombreuses ; elles concernent une majorité de ménages et interviennent rapidement. Pourtant, l'accès à l'emploi montre un visage plus contrasté : il concerne moins de la moitié des bénéficiaires et ceux-ci n'ont qu'une chance sur deux d'y accéder en trois ans. Ceci s'explique notamment par des inégalités de sexe dans les couples, les femmes en couple étant significativement défavorisées dans

l'accès à l'emploi. Notre étude pointe les insuffisances du ménage comme support des politiques publiques de l'emploi et comme catégorie opérationnelle pour la gestion des dispositif d'accompagnement contractuels. Typiquement, les femmes en couple passent effectivement entre les mailles du filet de l'insertion.

Ensuite, nous pouvons montrer que la sortie du RSA socle et plus encore l'accès à l'emploi ne sont pas nécessairement durables (un emploi sur deux sera perdu avant la fin du suivi, un gros tiers des mobilités ascendantes précèdent un retour au socle seul). De même, la majorité des efforts d'accès à l'emploi ne permettent pas de sortir du RSA (seul un tiers des mobilités ascendantes sont des sorties du RSA) et de ce point de vue ne conduit pas à une insertion professionnelle de qualité.

Globalement, les profils socio-démographiques jouent un rôle important dans les mobilités. Concernant les mobilités ascendantes, l'isolement associé à la présence d'enfants en bas âge jouera un rôle très négatif, à l'inverse de la présence d'un conjoint dans le ménage. Les femmes en couple et les hommes célibataires, les personnes de plus de 50 ans et celles non inscrites spontanément à Pôle Emploi auront plus de difficultés à obtenir un emploi. Point positif, notre étude permet de montrer que les modalités de prise en charge institutionnelles permettront de corriger les difficultés individuelles évaluées par l'institution. La mise en place d'un accompagnement renforcé vers l'emploi permet de soutenir significativement l'accès à l'emploi de personnes ciblées pour des difficultés professionnelles.

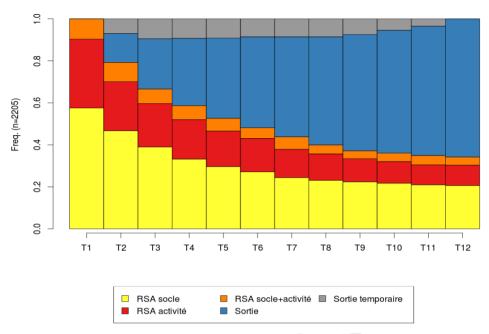
Notre contribution factuelle peut donc éclairer utilement la réalité des parcours dans le RSA aujourd'hui. En mettant en lumière d'une part le phénomène de sortie massive et durable, qui correspond souvent à une mobilité ascendante pour les bénéficiaires du RSA socle, et d'autre part en rappelant que des facteurs structurels propres aux ménages peuvent freiner ou accélérer le retour à l'emploi, notre travail permet d'affirmer une certaine conception de l'insertion. Car en effet, l'enjeu ne peut être celui d'une lutte contre l'effet désincitatif des minima sociaux, et c'est au contraire l'accompagnement des personnes, compris dans une acceptation élargie allant de la garde d'enfants à la lutte contre la solitude, en passant par une conception intelligente des formes contractuelles offertes par le dispositif RSA lui-même, qui peut être un levier dans le retour à l'emploi. Rappeler ceci semble salutaire à notre époque où le RSA est perçu encore et contre les faits, comme une désincitation au travail par une majorité croissante de français (HOIBIAN 2014).

Bibliographie

Allègre, G. 2011. « Le RSA : redistribution vers les travailleurs pauvres et offre de travail ». *Revue de l'OFCE* 118: 33.

- ——. 2013. « Faut-il remplacer le RSA activité et la PPE par une Prime d'activité? Réflexions autour du rapport Sirugue ». *les notes de l'OFCE*, n° 33 (septembre).
- Allignol, A., Latouche, A., Jun Y., et Fine, J. P. 2011. « A Regression Model for the Conditional Probability of a Competing Event: Application to Monoclonal Gammopathy of Unknown Significance ». *Journal of the Royal Statistical Society: Series C (Applied Statistics)* 60 (1): 135-42.
- Arrow, J. O. 1996. « Estimating the influence of health as a risk factor on unemployment: A survival analysis of employment durations for workers surveyed in the German Socio-Economic Panel (1984–1990) ». Social Science & Medicine 42 (12): 1651-59.
- Bourguignon, F. 2011. *Rapport final du Comité national d'évaluation du RSA*. Paris: La Documentation française.
- Briard, P. 2012. « La situation des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail fin 2010 ». *DARES Analyses*, n° 14 (mars).
- Domingo, P., et Fernandez, V. 2013. « Les trajectoires de perception du Rsa ». *Politiques sociales et familiales*, nº 113 (septembre).
- Gabadinho, A., Ritschard, G., Müller, N. S. et Studer, M. 2014. « Analyzing and Visualizing State Sequences in R with TraMineR ». *Journal of Statistical Software* 40 (4): 1-37.
- Gomel, B., et Méda, D. 2011. « Le RSA, innovation ou réforme technocratique ? Premiers enseignements d'une monographie départementale ». *DOCUMENT DE TRAVAIL n°152*, novembre, CEE édition.
- Gomel, B., et Serverin, É. 2012. « Le revenu de solidarité active ou l'avènement des droits incitatifs. » *DOCUMENT DE TRAVAIL n°154*, mars, CEE édition.
- Guillemot, D., Pétour, P. et Zajdela, H. 2002. « Trappe à chômage ou trappe à pauvreté ». *Revue économique* 53 (6): 1235-52.
- Hoibian, S. 2014. *Le modèle social à l'épreuve de la crise. Baromètre de la cohésion sociale 2014.* Collection des rapports. CREDOC.
- Jamme, D. 2011. *Pôle emploi et la réforme du service public de l'emploi : bilan et recommandations*. Les avis du conseil économique, social et environnemental. Les éditions des Journaux Officiels.
- Klein, M., et Kleinbaum, D. G. . 2005. *Survival Analysis: A Self-Learning Text*. Springer Science & Business Media.
- Maruani, M. 2011. Travail et emploi des femmes. La Découverte.
- Outin, J-L, Houzel, Y. et Bouchoux, J. 2013. « Dynamiques professionnelles : du revenu minimum d'insertion au revenu de solidarité active ». *Politiques sociales et familiales* 113 (1): 9-21.
- Pailhé, A., et Solaz, A. 2012. « Durée et conditions de retour à l'emploi des mères après une naissance ». *Retraite et société* 63 (2): 51-77.
- Périvier, H. 2010. « La logique sexuée de la réciprocité dans l'assistance ». Revue de l'OFCE 114

- (3): 237-63.
- Périvier, H., et Silvera, R. 2009. « Généralisation du RSA : rien à signaler sur les femmes ? ». *Travail, genre et sociétés* 22 (2): 155-58.
- Piketty, T. 1998. « L'impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français ». Économie & prévision 132 (1): 1-35.
- Pla, A. 2004. « Les trajectoires professionnelles des bénéficiaires de minima sociaux ». Études et résultats, Drees Ministère des Affaires sociales et de la Santé, n° 320 (juin).
- Simonnet, V., et Danzin, E. 2014a. L'effet du RSA sur le taux de retour à l'emploi des allocataires. Une analyse en double différence selon le nombre et l'âge des enfants ». *Économie et Statistiques*, n° 467-468 (avril)
- Sirugue, C. 2013. *Réforme des dispositifs de soutien aux revenus d'activité modestes*. Rapport à Monsieur le Premier Ministre.
- Therneau, T. M. 2014. A package for survival analysis in S (version 2.37-7). R package.
- Vérétout, A., et Dubet, F. 2001. « Une « réduction » de la rationalité de l'acteur. Pourquoi sortir du RMI ? ». Revue française de sociologie 42 (3): 407-36. doi:10.2307/3323028.
- Zajdela, H. 2009. « Comment et pour quoi activer les inactifs ? ». *Travail et emploi* n° 118 (2):69-7 REF AUTEUR



Graphique 1: Répartition des ménages de la cohorte dans le RSA au cours du temps.

Champs : 2205 ménages ayant ouvert un droit au RSA (toute composante) au premier trimestre 2010 en Isère.

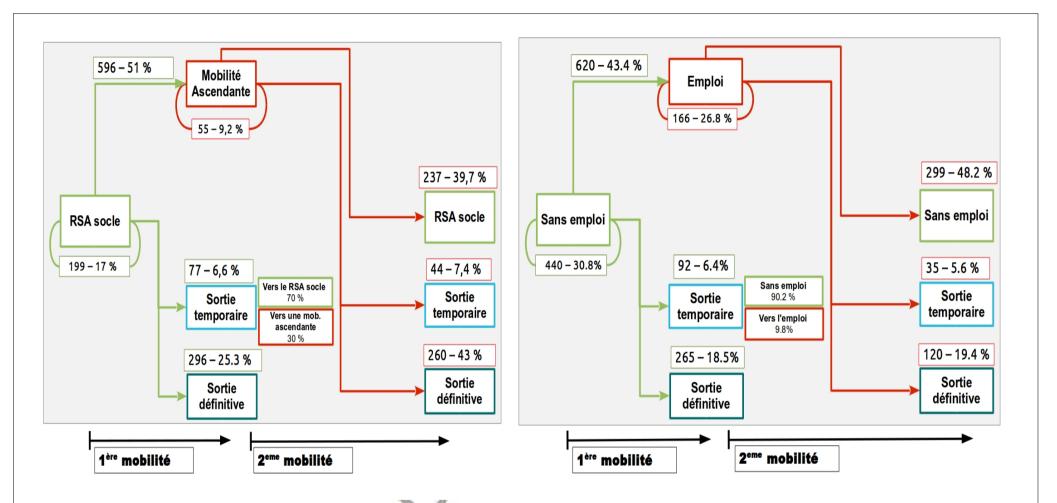
Tableau 2 : Taux de transitions trimestriels moyens (calculés sur 12 trimestres).

à

T T+1		RSA activité	RSA S+A	RSA socie	Sortie pour cause	Autres	Ensemble		
	T T+1 RSA activité RSA S+A RSA socle Sorties pour cause de ressources	171 KSA activite KSA	KSA STA	RSA SUCIE	de ressources	temporaire	définitive	Liiseilibie	
	RSA activité	65,1	5,5	4,6	14,8	3,5	6,5	100	
	RSA S+A	18,7	43,7	20,3	8,9	3,8	4,7	100	
	RSA socie	4,2	4,9	78,5	3,7	3,2	5,5	100	
Sorties pou	ır cause de ressources	13,2	2	6	17,6	13,8	47,4	100	
Autres	temporaire	10,6	4,7	18,4	10	56,4	0	100	
sorties	définitive	0	0	0	0	0	100	100	

Champs: 2205 ménages ayant ouvert un droit au RSA (toute composante) au premier trimestre 2010 en Isère.

Lecture : un ménage au RSA socle seul a une probabilité de 4.9 % de transiter vers le RSA socle et activité au trimestre suivant, et il a une probabilité de 78.5 % de rester dans la composante socle seule.



1. Mobilités des ménages dans le RSA.

2. Mobilités professionnelles des individus

Illustration 1: Descriptif des mobilités dans le RSA des ménages et mobilités dans l'emploi des individus.

Champ: 1168 ménages entrés au RSA par la composante socle seule et sans emploi

Lecture : 43,4 % des personnes entrées au RSA socle sans emplois obtiendrons un emploi avant la fin du suivi. Presque la moitié d'entre elles (48,2%) perdront cet emploi.

Encadré 1: L'estimateur de Kaplan-Meier

Avec n_j le nombre de sujets à risque au temps t_j , d_j le nombre de sujets subissant l'événement au temps t_j et c_j le nombre de ménages censurés jusqu'au temps t_j , on a la probabilité de survivre (i.e. de ne pas connaître de mobilité ascendante ou d'accès à l'emploi) jusqu'au temps t:

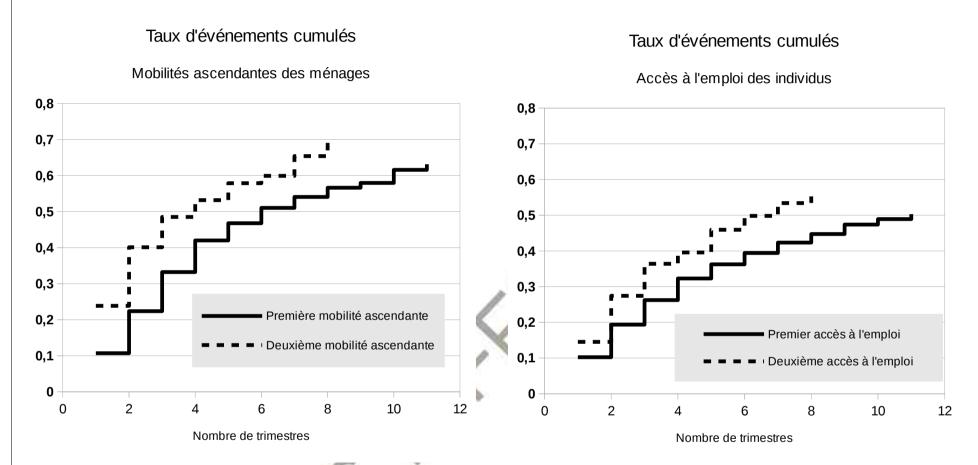
$$S(t) = \prod_{t_j \le t} \frac{n_j - d_j}{n_j}$$
 avec $n_j = n_{j-1} - c_{j-1} - d_{j-1}$

La probabilité de survivre jusqu'au au temps t ne se rapporte donc qu'aux ménages encore présents dans la cohorte au temps t.

La censure, importante dans nos données du fait d'une absence d'information quand au motifs de sortie va augmenter artificiellement l'estimateur (hausse de la probabilité de survivre donc baisse du taux d'événements cumulés, voir plus bas) : les sorties non documentées ne sont pas comptabilisées comme des événements dans l'estimation (baisse de d_j donc hausse de $(n_j - d_j)$ au numérateur de l'estimateur), et en outre l'estimateur ne prend en compte que les ménages « à risque », c'est-à-dire qui bénéficient du RSA socle (les sorties non documentées entraînent une baisse du dénominateur de l'estimateur n_j , sachant que la baisse de n_j est plus forte que la hausse de d_j , toutes les sorties n'étant probablement pas associées à une mobilité ascendante). Nous sous-estimons donc la probabilité de connaître une mobilité ascendante. C'est moins vrai pour l'accès à l'emploi des individus (la perte d'information est plus faible, voir Illustration 1).

Le taux d'événement cumulé et la différence entre 1 et la probabilité de survie (résidus à 1 de la probabilité de survivre). Il peut s'interpréter comme la probabilité de ne pas survivre, i.e. de connaître l'événement considéré.

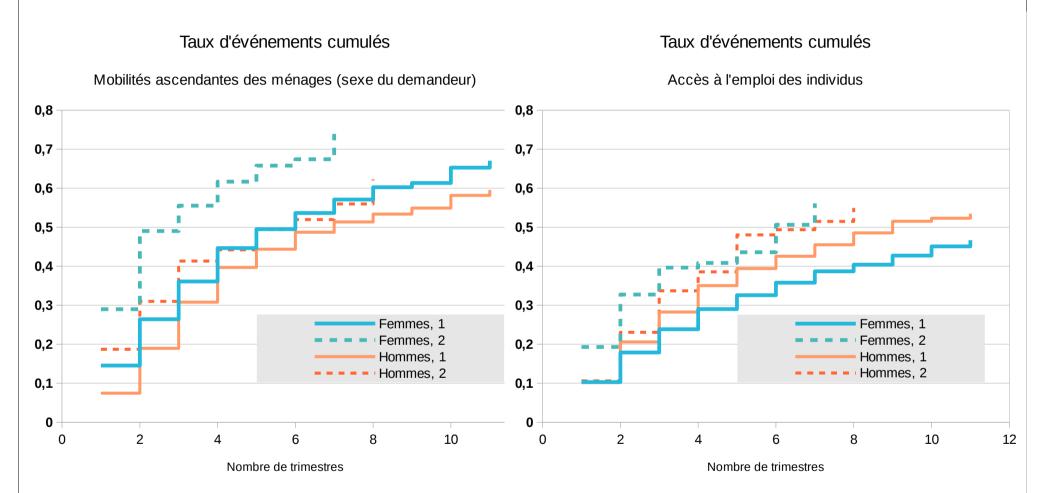
Graphique 2: Taux d'événements cumulés calculés avec l'estimateur de Kaplan-Meier. Le taux d'événements cumulés pour la deuxième occurrence est estimée à partir de la population ayant déjà connu une première occurrence. Le temps est estimé en trimestre depuis l'entrée (ou le retour) au RSA socle ou depuis la perte d'emploi.



Lecture : les ménages ont une chance sur deux de connaître une mobilité ascendante 6 trimestre (1 an et demi) après l'ouverture du droit au RSA socle. Ils ont une chance sur deux de connaître une nouvelle mobilité ascendante 4 trimestres (un an) après le retour au RSA socle.

Champ: 1168 ménages entrés au RSA par la composante socle seule et sans emploi

Graphique 3: Taux d'événements cumulés calculés avec l'estimateur de Kaplan-Meier différenciés selon le sexe Le taux d'événements cumulés pour la deuxième occurrence est estimée à partir de la population ayant déjà connu une première occurrence. Le temps est estimé en trimestre depuis l'entrée (ou le retour) au RSA socle ou depuis la perte d'emploi.



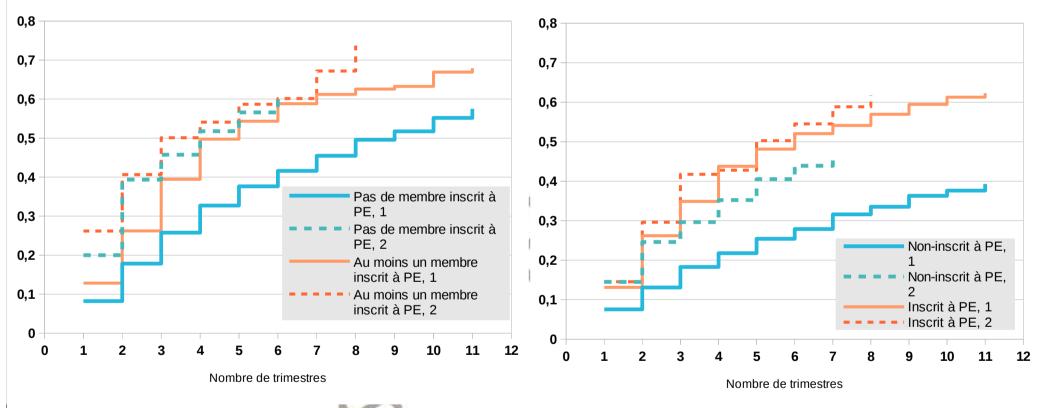
Lecture (accès à l'emploi des individus, graphique de droite) : la probabilité pour les femmes d'accéder à l'emploi avant la fin du suivi est de 46 %, celle des hommes et de 53 %. Champ: 1168 ménages entrés au RSA par la composante socle seule et sans emploi

Graphique 4: Taux d'événements cumulés calculés avec l'estimateur de Kaplan-Meier différenciés selon le statut au moment de l'ouverture du droit (inscrit à Pôle Emploi ou non). Le taux d'événements cumulés pour la deuxième occurrence est estimée à partir de la population ayant déjà connu une première occurrence. Le temps est estimé en trimestre depuis l'entrée (ou le retour) au RSA socle ou depuis la perte d'emploi.

Taux d'événements cumulés

Taux d'événements cumulés

lités ascendantes des ménages (statut des membres du couple au premier trmie Accès à l'emploi des individus (statut de l'individu au premier trimestre)



Champ: 1168 ménages entrés au RSA par la composante socle seule et sans emploi

Encadré 2: Le modèle de Cox (À partir de Klein et Kleinbaum 2005)

Modèle de base :

Avec h0(t) le risque de base (baseline hazard) qui n'est pas fonction des variables explicatives X mais seulement du temps (t) et $e^{\sum_{i=1}^{p} \beta_{i} X_{i}}$ une expression exponentielle qui prend en compte les variables explicatives, le modèle de Cox exprime la fonction de risque instantané de connaître l'événement étudié :

$$h(t, X) = h_0(t) * e^{\sum_{i=1}^{p} \beta_i X_i}$$
, avec $X = (X_1, X_2, ..., X_p)$

Par construction, le modèle fait donc l'hypothèse que le temps ne modifie pas l'effet des variables explicatives. Autrement dit, « les caractéristiques individuelles vont influencer l'intensité du phénomène et non pas le calendrier » (Pailhé et Solaz 2012). C'est ce que l'on appelle communément l'hypothèse de risque proportionnel. En effet, l'expression du risque prend en compte le temps et les variables explicatives comme deux éléments non interdépendants. On fait donc l'hypothèse que les variables explicatives n'ont pas d'effet différencié selon le temps. Des modifications du modèle de base permettent toutefois d'inclure des variables dépendantes du temps, ce que nous ferons par la suite en veillant toutefois à ce que les variables indépendantes du temps incluses dans le modèle respectent l'hypothèse de risque proportionnel.

Le modèle de Cox permet d'estimer le rapport de risques instantanés (« hazard ratio »), c'est-à-dire le rapport du risque instantané pour la variable test divisé par le risque pour la variable contrôle. Dans le modèle, le hazard ratio s'exprime comme suit :

$$\exp\left[\sum_{i=1}^{p}\beta(X_{i}^{*}-X_{i})\right]$$
,

avec $X^* = (X_1^*, X_2^*, \dots, X_p^*)$ le vecteur des variables contrôle et $X = (X_1, X_2, \dots, X_p)$ le vecteur des variables test.

Variables dépendantes du temps

Il est très facile d'inclure des variables dépendantes du temps, en ajoutant un prédicteur spécifique pour ces variables. Le modèle conserve une fonction de risque de base non spécifiée.

$$h(t, X(t)) = h_0(t) * \exp[\sum_{i=1}^p \beta_i X_i + \delta_{j=1}^{p2} \beta_j X_j(t)]$$
 Structurellement le modèle fait l'hypothèse que l'effet d'un variable dépendante du temps sur la probabilité de survie à un temps t dépend de la valeur de la variable au temps t. Ceci a son importance pour nous : la variable relative à l'orientation est dépendante du temps.

Événements récurrents :

Nous prenons en compte la récurrence de l'événement en ajoutant une stratification au modèle : chaque strate (i.e. chaque récurrence) est associée à une fonction du risque de base spécifique. Il existe différentes manière de prendre en compte le timing des événements ; elles se différencient selon le degré d'indépendance entre les événements et selon la prise en compte ou non de leur temporalité. Les modèles de type « counting process » supposent que les événements rencontrés par un même un individu sont indépendants les uns des

autres. Les modèles « conditionnels » quand à eux permettent de se concentrer sur le temps de survie entre deux événements. En optant pour les modèles conditionnels nous considérons les différentes mobilités ascendantes comme des récurrences d'un même événement et _ nous testerons dans le modèle l'impact de nos variables explicatives sur le temps de survie entre deux événements.

Deux modèles conditionnels sont possibles et ils se distinguent selon le prise en compte ou non de la temporalité des événements. Dans _ le modèle « conditionnel 1 » le temps passé depuis le début du suivie influence le risque de survenue d'événements futurs. A l'inverse Le ménage n°10 est un cas particulier : le seul de notre cohorte à connaître 4 récurrences. On lit sur le tableau que aux trimestres dans le modèle « conditionnel 2 », seul le temps entre deux événements est pris en compte (après la survenue d'un événements, le temps 6,8 et 12 ce ménage connaît une mobilité ascendante. est ré-initialisé) : la temporalité de l'événement par rapport au début du suivi ne compte pas.

Conditionnel 1						C	onditionne	1 2	
Ménage	Début	Fin	Événement	Rang de l'événement	Ménage	Début	Fin	Événement	Rang de l'événement
10	0	3	1	1	10	0	3	1	1
10	3	6	1	2	10	0	3	1	2
10	6	8	1	3	10	0	2	1	3
10	8	12	1	4	10	0	4	1	4

Ménage	Début	Fin	Événement	Rang de l'événement	Ménage	Début	Fin	Événement	Rang de l'événement
5	0	2	. 1	1	5	0		2 1	1
5	2	4	. 0	2	5	0		2 0	2

Le ménage n°5 à un profil moins original: au deuxième trimestre il connaît une mobilité ascendante et puis il sort du RSA a trimestre 4, date à partir de laquelle le suivi s'arrête définitivement

	Hazard ratio	Intervalle de confiance (95%)	
Majoration des droits			
Pas de majoration des droits	-	-	
Majoration des droits	0.77	[0.62, 0.96]	*
Sexe du demandeur			
Féminin	-	-	
Masculin	0.71	[0.61, 0.83]	**
Âge du demandeur			
Entre 30 et 50 ans	-	-	
Moins de 30 ans	1.04	[0.88, 1.24]	
Plus de 50 ans	1.04	[0.85, 1.26]	
Statut du ménage au moment de l'ouverture du droi	t	A. Committee of the Com	٦
Aucun membre inscrit à Pôle Emploi	-	- «	A
Au moins un membre inscrit à Pôle Emploi	1.25	[1.08, 1.45]	**
Orientation du demandeur au moment de la mobilité	é ascendante	1 1	6
Sans orientation	-	V/ 1	S.
Orientation pour insertion sociale	0.25	[0.20, 0.31]	**
Orientation parcours emploi renforcé	0.38	[0.31, 0.46]	**
Orientation vers Pôle Emploi	0.37	[0.31, 0.44]	**
Structure de l'activité dans le couple au moment de	la mobilité asce	endante	
Célibataire	- 100		
Couple	1.18	[1.00, 1.39]	*
Modèle n°1. Champ : ménages au RSA socie ménages et 736 é		au début du suivi	122

Significativité : 0 '*** 0.001 '** 0.01 '* 0.05 '.' 0.1 ' ' 1

Tableau 3: Modèle 1. Modélisation de la probabilité des ménages de connaître une mobilité ascendante au trimestre suivant. Ménages au RSA socle et sans activité au début du suivi. Modèle de Cox avec récurrence des mobilités ascendantes (2 récurrences maximum).

Lecture : toutes choses égales par ailleurs les couples ont significativement plus de chances de connaître une mobilité ascendante au trimestre suivant que les célibataires. Les couples ont une probabilité relative de connaître une mobilité ascendante supérieure de 18 % par rapport aux célibataires.

	Hazard ratio	Intervalle de confiance (95%)			Hazard ratio	Intervalle de confiance (95%)	9
Majoration des droits dans le ménage				Majoration des droits dans le ménage			
Pas de majoration des droits	-	-		Pas de majoration des droits	-	-	
Majoration des droits	0.93	[0.75, 1.14]		Majoration des droits	0.76	[0.50, 1.17]	
Structure du foyer				Structure du foyer			
Homme en couple	-	-		Homme en couple	-	-	
Femme en couple	0.60	[0.45, 0.80]	***	Femme en couple	0.64	[0.48, 0.86]	**
Femme seule	1.11	[0.91, 1.37]			4		
Homme seul	0.86	[0.71, 1.05]			1	2.	
Âge du demandeur				Âge du demandeur			
Entre 30 et 50 ans	-	-		Entre 30 et 50 ans	1		
Moins de 30 ans	1.11	[0.94, 1.31]		Moins de 30 ans	1.17	[0.87, 1.57]	
Plus de 50 ans	0.57	[0.44, 0.73]	***	Plus de 50 ans	0.62	[0.35, 1.08]	
Statut au moment de l'ouverture du droit				Statut au moment de l'ouverture du droit	6		
Inscrit à Pôle Emploi	-	-		Inscrit à Pôle Emploi	ST -	-	
Inactif	0.60	[0.52, 0.70]	***	Inactif	0.61	[0.47, 0.79]	***
Orientation au moment de l'accès à l'emploi				Orientation au moment de la mobilité ascenda	ante		
Sans orientation	-	-		Sans orientation	-	-	
Orientation pour insertion sociale	0.35	[0.28, 0.45]	***	Orientation pour insertion sociale	0.42	[0.28, 0.64]	***
Orientation parcours emploi renforcé	0.68	[0.56, 0.82]	***	Orientation parcours emploi renforcé	0.85	[0.59, 1.24]	
Orientation vers Pôle Emploi	0.60	[0.51, 0.72]	***	Orientation vers Pôle Emploi	0.65	[0.48, 0.89]	**
Modèle n°2. Champ : individus au RSA soc 1709 individus et 752		ploi au début	du suivi.	Modèle n°3. Champ : individus au RSA soci qui sont en couple. 492 individ		•	t du su

Significativité : 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1

Tableau 4: Modèles 2 et 3. Modélisation de la probabilité d'accéder à l'emploi des individus au RSA socle et sans emploi au début du suivi. Modèles de Cox avec récurrence de l'accès à l'emploi (2 récurrences maximum).

Lecture : le modèle n°3 nous indique que toutes choses égales par ailleurs les femmes en couple ont une probabilité d'accéder à l'emploi au trimestre prochain significativement plus faible que celle des hommes en couple. Les femmes en couple ont une probabilité relative d'accéder à l'emploi diminuée de 36 % par rapport aux hommes en couple.

	Hazard ratio	Intervalle de confiance (95%)	•		Hazard ratio	Intervalle de confiance (95%)	
Majoration des droits dans le ménage				Majoration des droits dans le ménage			
Pas de majoration des droits	-	-		Pas de majoration des droits	-	-	
Majoration des droits	1.05	[0.80, 1.39]		Majoration des droits	1.02	[0.77, 1.35]	
Structure du foyer				Structure du foyer			
Homme en couple	-	-		Homme en couple	-	-	
Femme en couple	0.76	[0.53, 1.08]		Femme en couple	0.89	[0.58, 1.37]	
Femme seule	1.12	[0.85, 1.48]		Femme seule	1.25	[0.97, 1.62]	
Homme seul	0.75	[0.57, 0.97]	*	Homme seul	0.91	[0.71, 1.17]	
Âge du demandeur				Âge du demandeur			
Entre 30 et 50 ans	-	-		Entre 30 et 50 ans	-//	-	
Moins de 30 ans	0.97	[0.77, 1.22]		Moins de 30 ans	1.04	[0.84, 1.29]	
Plus de 50 ans	0.61	[0.45, 0.82]	**	Plus de 50 ans	0.66	[0.49, 0.89]	**
Statut au moment de l'ouverture du droit				4			
Inscrit à Pôle Emploi	-	-			V		
Inactif	0.64	[0.53, 0.77]	***				
Orientation au moment de la mobilité ascei	ndante			Orientation au moment de l'accès à l'en	nploi		
Insertion sociale	-	-		Sans orientation	<i>#</i>	-	
Orientation parcours emploi renforcé	2.12	[1.61, 2.81]	***	Orientation pour insertion sociale	0.31	[0.21, 0.44]	***
Orientation vers Pôle Emploi	1.89	[1.44, 2.47]	***	Orientation parcours emploi renforcé	0.58	[0.45, 0.75]	***
				Orientation vers Pôle Emploi	0.55	[0.44, 0.67]	***
Modèle n°4. Champ : individus au RSA so qui ont été orientés par le Conseil Génér				Modèle n° 5. Champ ; individus au RS qui sont inscrits à Pôle Emploi au			

Significativité : 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1

Tableau 5: Modèles 4 et 5. Modélisation de la probabilité d'accéder à l'emploi des individus au RSA socle et sans emploi au début du suivi. Modèles de Cox avec récurrence de l'accès à l'emploi (2 récurrences maximum).

Lecture : le modèle n°4 nous indique que toutes choses égales par ailleurs, parmi les personnes orientées avant la fin du suivi celles orientées pour insertion professionnelle renforcée ont significativement plus de chances d'accéder à l'emploi que les personnes orientées pour insertion sociale. Les personnes orientées pour insertion professionnelle renforcée ont une probabilité relative d'accéder à l'emploi supérieure de 112 % par rapport aux personnes orientées pour insertion sociale.